

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT AMÉLIORER SES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES EN INTERNE



Vous êtes un acteur de l'ESS et vous souhaitez améliorer vos pratiques ? Rejoignez la dynamique et contactez-nous pour bénéficier du prochain parcours.

OBJECTIFS

- **Réduire ses impacts environnementaux** en interrogeant ses pratiques internes : *mobilité et déplacements, gestion des déchets, utilisation du numérique, achats internes, consommation, flux d'énergie...*
- **Identifier des marges de progression**, rassembler les équipes autour de cet objectif, s'outiller pour construire une stratégie...
- **Se situer dans le panorama** des démarches environnementales existantes (bilan carbone, analyse du cycle de vie, normes ISO...)

ÉTAT D'ESPRIT

L'Apes soutient les acteurs de l'ESS dans leurs démarches progrès. La dimension environnementale est reliée aux autres pratiques portées par l'ESS :

- création d'activités socialement utiles,
- primauté de la personne sur le profit,
- coopération et ancrage territorial,
- qualité de vie au travail,
- modes d'organisation et pilotage démocratique.

La démarche proposée combine formation, intelligence collective et suivi individuel. Elle s'appuie sur un référent par structure, une équipe mobilisée et l'implication des instances de gouvernance. Elle est en lien avec le guide national des bonnes pratiques¹.

UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES

- 1- Découvrir la démarche progrès et le panorama des démarches d'analyse des impacts environnementaux ;
- 2- Cibler son périmètre d'intervention, ses activités et ses parties prenantes ;
- 3- Analyser ses pratiques au regard des critères environnementaux ;
- 4- Produire la feuille de route de la structure ;

DES MODALITÉS PRIVILÉGIANT L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET LE SOUTIEN INDIVIDUALISÉ

- Formation et échanges de pratiques
 - *Apports d'experts*
 - *Travail en groupe et échanges de pratiques*
 - *Exemples inspirants*
- Alternance de travail en groupe et de travail individuel au sein de la structure.
- Accompagnement individuel.

4 jours
sur un parcours
de 4 mois
environ.

1 jour



CONTACT

Nathalie Bardaille
nathaliebardaille@apes-hdf.org
03 20 30 98 25

¹ - Guide publié en février 2017 qui fait suite à la loi ESS 2014. Élaboré par le Conseil Supérieur de l'ESS, avec l'appui de réseaux, il vise à inciter l'ensemble des structures à animer une réflexion sur leurs pratiques internes et à travailler sur leur cohérence avec les valeurs défendues.